



---

## Conférence des Parties

### Deuxième session extraordinaire

Bonn (Allemagne), 6-9 décembre 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Programme et budget – Projet de budget intermédiaire pour 2022**

## Programme et budget intermédiaires pour 2022

### Note du Secrétariat

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent document un résumé succinct de l'exécution du budget au 31 juillet 2021, dans le cadre de l'exercice biennal 2020-2021, ainsi que des informations sur les dépenses et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail axé sur les résultats. Sur la base du programme et du budget approuvés pour l'exercice biennal 2020-2021, un budget-programme intermédiaire pour l'année 2022 y est présenté, accompagné d'une synthèse des besoins en matière de ressources humaines et de financement, ainsi que des priorités des programmes.

Conformément aux orientations données par le Bureau de la Conférence à sa quatorzième session, un projet de décision relatif au budget-programme intermédiaire pour 2022, que les Parties peuvent examiner en vue de son adoption lors de la session extraordinaire, y figure également.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–5	3
II. Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021.....	6–12	3
A. Synthèse des dépenses .....	6–7	3
B. Résumé des réalisations .....	8–12	5
III. Projet de budget-programme intermédiaire pour 2022.....	13–20	5
A. Priorités des programmes pour 2022 .....	13–14	5
B. Synthèse du budget de base intermédiaire pour 2022.....	15–20	6
IV. Budget conditionnel approuvé par l'Assemblée générale pour les services de conférence .....	21–23	8
V. Conclusions et recommandations .....	24	9
<b>Annexes</b>		
I. Cadre de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour 2020-2023.....		11
II. Barème indicatif des quotes-parts pour le financement du budget de base pour 2022.....		13

## I. Introduction

1. Conformément aux règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du Secrétariat de la Convention, « la Conférence des Parties examine le projet de budget et adopte par consensus un budget de base autorisant les dépenses ... avant le début de l'exercice financier auquel le budget se rapporte » (décision 2/COP.1).

2. Compte tenu des défis que pose actuellement l'évolution de la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale, le Bureau de la Conférence des Parties (COP) a décidé, à sa réunion intersessions du 8 avril 2021, de reporter la quinzième session de la Conférence des Parties à 2022. Lors de sa réunion intersessions du 28 juin 2021, il a décidé en outre de proposer aux Parties à la Convention de convoquer une session extraordinaire de la COP (COP(ES-2)) en vue d'examiner un projet de budget-programme intermédiaire pour 2022. En conséquence, le 28 juin 2021 (note verbale COP(ES-2)/2021/GEN), le secrétariat a informé l'ensemble des Parties que le Président de la quatorzième session de la Conférence proposait de convoquer une session extraordinaire de la Conférence dans l'objectif d'examiner et d'approuver un budget-programme intermédiaire pour les activités relatives à la Convention qui seront mises en œuvre en 2022. Au début du mois de septembre 2021, le secrétariat a informé les Parties que la proposition de convoquer une session extraordinaire du 6 au 9 décembre 2021 avait été acceptée<sup>1</sup>.

3. L'objet de cette session extraordinaire de la Conférence des Parties, à savoir l'examen du budget-programme intermédiaire en décembre 2021, est d'assurer que le secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial (MM) puissent poursuivre leurs travaux sans discontinuité en 2022 malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID-19.

4. Le projet de budget-programme intermédiaire pour 2022 qui sera examiné lors de la session extraordinaire figure dans le présent document. Lors de la planification de ce projet, le secrétariat a été confronté, d'une part, à la persistance des incertitudes liées à la pandémie et, d'autre part, aux difficultés d'ordre pratique inhérentes à la négociation d'un budget-programme par le biais de consultations en ligne.

5. Par conséquent, le secrétariat propose, pour le budget-programme intermédiaire, de s'appuyer sur les décisions prises par la Conférence à sa quatorzième session. Ces dernières ont été adoptées à l'issue d'un examen approfondi et de négociations intenses et résultent donc d'une réelle convergence de vues des Parties. Elles sont susceptibles de constituer un fondement solide pour la poursuite des travaux relevant de la Convention jusqu'à la prochaine session de la Conférence, qui devrait se tenir en mai 2022. Les Parties disposeront à cette occasion d'un environnement de négociation propice à l'examen du budget de l'exercice biennal 2022-2023 et de tout ajustement, toute modification ou toute mise à jour qui pourrait s'avérer nécessaire.

## II. Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021

### A. Synthèse des dépenses

6. Le tableau 1 présente les dépenses engagées au 31 juillet 2021 par le secrétariat et par le Mécanisme mondial, au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention, qui se chiffraient à 9,7 millions d'euros au taux de change moyen utilisé pour les dix-neuf premiers mois de l'exercice biennal. Le secrétariat de la Convention a réussi à exécuter son programme de travail au plus fort d'une pandémie mondiale, tout en réalisant des économies au titre du budget de base. Le solde des fonds prévu en fin d'année est dû aux économies réalisées sur les frais de personnel en raison des postes non pourvus dans les unités Relations extérieures, politiques et sensibilisation et Science, technologie et application (STI), et au sein du Mécanisme mondial. Des économies ont été réalisées par l'ensemble des

<sup>1</sup> Conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence des Parties (décision 1/COP.1), selon lequel un tiers au moins des Parties doivent accepter de convoquer une session extraordinaire.

unités dans les domaines des voyages et de l'organisation de réunions en présentiel, en raison des restrictions transfrontalières qui ont été en vigueur pendant la majeure partie de la période et des besoins réduits en matière de réunions ou de formations en présentiel, ainsi que par d'autres services opérationnels qui auraient normalement été exposés à des frais, tels que les bureaux de la Conférence, du Comité de la science et de la technologie (CST) et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), et les réunions de l'interface science-politique (SPI) relevant des programmes Direction exécutive et gestion et Science, technologie et application (STI).

Tableau 1  
**Dépenses par programme, au 31 juillet 2021**

(En euros)

	Budget approuvé 2020–2021	Dépenses au 31 juillet 2021	Dépenses prévues août–déc. 2021	Total des dépenses au 31 déc. 2021	Solde prévu au 31 déc. 2021
<i>I. Programmes du secrétariat</i>					
A. Direction exécutive et gestion	2 026 838	1 460 850	408 390	1 869 240	157 598
B. Communications	1 122 590	824 610	183 687	1 008 297	114 293
C. Relations extérieures, politiques et sensibilisation	2 183 874	1 468 727	415 415	1 884 142	299 732
D. Science, technologie et application	3 205 370	2 188 679	669 598	2 858 277	347 093
E. Services administratifs	2 307 045	1 606 240	661 141	2 267 381	39 664
<i>II. Mécanisme mondial</i>					
F. Mécanisme mondial	3 694 905	2 131 960	1 010 631	3 142 591	552 314
<b>Montant total du budget de base (A-F)</b>	<b>14 540 622</b>	<b>9 681 066</b>	<b>3 348 862</b>	<b>13 029 928</b>	<b>1 510 694</b>

7. Le tableau 2 présente les dépenses au titre du budget de base, par objet de dépense. Outre ce qui précède, les frais du secrétariat ont augmenté dans d'autres domaines, comme l'achat de licences et de matériel pour les réunions en ligne. Enfin, malgré la fréquence peu élevée des voyages, ceux liés à la prise de fonction et à la cessation de service se sont poursuivis dans les limites des restrictions locales.

Tableau 2  
**Dépenses au titre du budget de base du secrétariat et du Mécanisme mondial,  
par objet de dépense, au 31 juillet 2021**

(En euros)

Objet de dépense	Budget approuvé 2020–2021	Dépenses au 31 juillet 2021	Dépenses prévues août–déc. 2021	Total des dépenses au 31 déc. 2021	Solde prévu au 31 déc. 2021
Dépenses de personnel	10 946 166	7 881 997	2 574 210	10 456 207	489 959
Services contractuels	763 660	607 127	156 225	763 353	307
Voyages	670 190	73 447	40 440	113 887	556 303
Frais de fonctionnement et autres coûts directs	2 067 226	1 046 839	575 171	1 622 011	445 215
Fournitures, marchandises et matériel	57 855	10 856	2 816	13 672	44 183
Matériel, véhicules et mobilier	35 525	60 799	0	60 799	(25 274)
<b>Total</b>	<b>14 540 622</b>	<b>9 681 066</b>	<b>3 348 862</b>	<b>13 029 928</b>	<b>1 510 694</b>

## B. Résumé des réalisations

8. Par sa décision I/COP.14, la Conférence des Parties a approuvé l'orientation stratégique du secrétariat et du Mécanisme mondial présentée dans le cadre de résultats pour 2020-2023 annexé à ladite décision. La Conférence a demandé au secrétariat et au Mécanisme mondial de mettre à profit le cadre de résultats pour 2020-2023, en organisant leurs travaux d'une manière qui soit compatible avec les dispositions de la Convention et avec les décisions prises à sa quatorzième session et qui soit conforme aux orientations décrites dans le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030). Le cadre de résultats sert de base au programme de travail du secrétariat et du Mécanisme mondial, au regard duquel les ressources financières sont utilisées.

9. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont progressé sur la voie de la concrétisation du cadre de résultats pour 2020-2023, bien que la pandémie de COVID-19 ait entravé certaines activités.

10. À titre d'exemple de résultat, on peut noter qu'au 31 juillet 2021, grâce au soutien du secrétariat et du Mécanisme mondial, 105 pays avaient achevé de déterminer leurs cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et 74 pays avaient amorcé l'élaboration de leur projet sur la neutralité en matière de dégradation des terres. Le Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse a travaillé à l'élaboration de son rapport en publiant plusieurs notes d'information et en organisant six réunions plénières et de nombreuses réunions du comité de coordination et de groupes de travail, toutes tenues en ligne ; et 59 pays ont achevé ou sont sur le point d'achever l'élaboration de leur programme national de lutte contre la sécheresse. Avec l'appui du secrétariat, l'Interface science-politique a élaboré des rapports concernant l'aménagement du territoire et la sécheresse en vue d'un examen ultérieur. Les modèles et les outils relatifs aux rapports nationaux ont été perfectionnés, dans l'objectif d'amorcer le processus d'établissement de rapports avant la fin de l'année 2021. La campagne relative à la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse 2021 a été relayée par les médias sociaux, touchant plus de 150 millions de personnes, et plus de 700 millions de personnes en ont potentiellement eu écho dans la presse.

11. En ce qui concerne les synergies, les partenariats et la mobilisation de ressources, les secrétaires exécutifs des trois conventions de Rio ont rétabli leur groupe mixte de liaison et sont convenus de nouvelles priorités en matière de collaboration. De nombreux partenariats existants ont été étoffés et de nouveaux partenariats ont été établis, tels que l'initiative de Changwon, initiée par la République de Corée il y a bientôt dix ans, et une collaboration pluriannuelle avec le Canada sur l'égalité des sexes et le régime foncier. Deux nouvelles sources de financement importantes pour la restauration des terres – l'Initiative mondiale du G20 sur la réduction de la dégradation des terres et l'amélioration de la conservation des habitats terrestres et l'Accélérateur de la Grande Muraille verte – ont été lancées grâce à l'appui du secrétariat de la Convention.

12. Un rapport complet sur l'exécution du budget axé sur les résultats portant sur les progrès réalisés en 2020 et 2021 en vue d'atteindre les résultats escomptés du cadre de résultats sera soumis à la Conférence à sa quinzième session par l'intermédiaire du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, à sa vingtième session.

## III. Projet de budget-programme intermédiaire pour 2022

### A. Priorités des programmes pour 2022

13. Le cadre de résultats approuvé par la Conférence à sa quatorzième session comprenait des résultats définis pour la période 2020-2023 ; ces derniers restent donc fondés pour 2022. Bien que des progrès considérables aient été accomplis, de nombreux résultats peuvent encore être obtenus. Par conséquent, le secrétariat propose que le cadre de résultats (voir annexe I) continue d'être utilisé comme fondement des programmes pour le budget intermédiaire 2022.

14. Conformément à la décision 1/COP.14, un plan de travail pluriannuel actualisé relatif à la Convention (2022-2025), fondé sur la méthode de gestion axée sur les résultats, sera établi par le secrétariat et le Mécanisme mondial pour examen par la Conférence des Parties à sa quinzième session.

## B. Synthèse du budget de base intermédiaire pour 2022

15. Compte tenu du budget de base approuvé pour 2021, qui a été adopté par la Conférence par la décision 10/COP.14, le secrétariat propose, pour 2022, un budget intermédiaire à croissance nominale nulle. Par conséquent, le montant estimé des ressources nécessaires n'implique aucune variation du niveau global des ressources financières et humaines par rapport à l'année précédente.

16. En outre, étant donné que le barème indicatif des quotes-parts est fondé sur le barème pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale par la résolution 73/271 (le 22 décembre 2018 à sa soixante-treizième session), le montant total des quotes-parts selon le barème indicatif est le même qu'en 2021. Une comparaison du barème indicatif des quotes-parts pour 2021 et 2022 est présentée à l'annexe II.

17. Afin de maintenir le montant des quotes-parts à celui de 2021 et de respecter les dispositions de la décision 10/COP.14, le secrétariat propose d'affecter le même montant indicatif des quotes-parts qu'en 2021.

18. Le projet de budget de base intermédiaire pour 2022 est présenté en détail dans le tableau 3, sans changement par rapport à l'année précédente.

Tableau 3

### Projet de budget de base intermédiaire de la Convention pour l'année 2022

(En euros)

	Budget approuvé 2021 <sup>a</sup>	Projet de budget intermédiaire pour 2022	Écart en pourcentage
<i>I. Programmes du secrétariat</i>			
<b>A. Direction exécutive et gestion</b>	1 013 419	1 013 419	0,0
<b>B. Communications</b>	561 295	561 295	0,0
<b>C. Relations extérieures, politiques et sensibilisation</b>	1 091 937	1 091 937	0,0
<b>D. Science, technologie et mise en œuvre</b>	1 602 685	1 602 685	0,0
<b>E. Services administratifs</b>	1 153 523	1 153 523	0,0
<i>II. Mécanisme mondial</i>			
<b>F. Mécanisme mondial</b>	1 847 452	1 847 452	0,0
<b>Total partiel (A-F)</b>	<b>7 270 311</b>	<b>7 270 311</b>	<b>0,0</b>
<b>III. Dépenses d'appui aux programmes (13 %)</b>	945 141	945 141	0,0
<b>IV. Réserve de trésorerie</b>	–	–	0,0
<b>TOTAL (I-IV)</b>	<b>8 215 452</b>	<b>8 215 452</b>	<b>0,0</b>
<b>Recettes</b>			
Contribution du gouvernement du pays hôte	511 292	511 292	0,0
Montant indicatif des contributions	7 582 749	7 582 749	0,0
Soldes non utilisés	121 411	121 411	0,0
<b>Total des recettes</b>	<b>8 215 452</b>	<b>8 215 452</b>	<b>0,0</b>

<sup>a</sup> Budget approuvé pour 2021, tel qu'il est présenté dans la décision 10/COP.14.

19. L'estimation des ressources nécessaires, par objet de dépense, au titre du budget-programme intermédiaire de la Convention pour l'année 2022 est présentée au tableau 4.

Tableau 4  
**Projet de budget de base intermédiaire, par objet de dépense**  
(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2021</i>	<i>Projet de budget-programme intermédiaire pour 2022</i>	<i>Écart en pourcentage</i>
Dépenses de personnel	5 473 083	5 473 083	0,0
Services contractuels	381 830	381 830	0,0
Frais de voyage	335 095	335 095	0,0
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	1 033 613	1 033 613	0,0
Fournitures, marchandises et matériaux	28 928	28 928	0,0
Matériel, véhicules et mobilier	17 763	17 763	0,0
<b>Total partiel</b>	<b>7 270 311</b>	<b>7 270 311</b>	<b>0,0</b>
<b>Dépenses d'appui aux programmes (13 %)</b>	945 141	945 141	0,0
<b>Réserve de trésorerie</b>	–	–	0,0
<b>Total</b>	<b>8 215 452</b>	<b>8 215 452</b>	<b>0,0</b>

20. Comme pour l'exercice biennal en cours, le Secrétaire exécutif aurait besoin de souplesse dans la gestion du tableau d'effectifs pendant le prochain exercice. Il souhaiterait continuer d'être autorisé pour l'année 2022 à créer des postes de rang inférieur à ceux qui sont indiqués dans le tableau, à condition que ces ajustements ne modifient pas le montant des dépenses de personnel, actuellement fixé à 5 473 083 euros. La dotation en effectifs proposée pour le secrétariat et le Mécanisme mondial pour l'année 2022 figure au tableau 5 et n'a fait l'objet d'aucune modification par rapport à l'exercice en cours.

Tableau 5  
**Dotation en effectifs proposée pour le secrétariat et le Mécanisme mondial pour 2022**

	<i>Budget approuvé 2020-2021</i>			<i>Projet de budget intermédiaire pour 2022</i>		
	<i>Secrétariat</i>	<i>Mécanisme mondial</i>	<i>Total</i>	<i>Secrétariat</i>	<i>Mécanisme mondial</i>	<i>Total</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
D-2	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
D-1	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
P-5	7,00	1,00	8,00	7,00	1,00	8,00
P-4	7,00	2,00	9,00	7,00	2,00	9,00
P-3	4,00	4,00	8,00	4,00	4,00	8,00
P-2	1,00	2,00	3,00	1,00	2,00	3,00
<b>Total partiel, administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>	<b>21,00</b>	<b>10,00</b>	<b>31,00</b>	<b>21,00</b>	<b>10,00</b>	<b>31,00</b>

	<i>Budget approuvé 2020-2021</i>			<i>Projet de budget intermédiaire pour 2022</i>		
	<i>Secrétariat</i>	<i>Mécanisme mondial</i>	<i>Total</i>	<i>Secrétariat</i>	<i>Mécanisme mondial</i>	<i>Total</i>
<b>Total partiel, agents des services généraux</b>	<b>10,00</b>	<b>4,00</b>	<b>14,00</b>	<b>10,00</b>	<b>4,00</b>	<b>14,00</b>
<b>Total</b>	<b>31,00</b>	<b>14,00</b>	<b>45,00</b>	<b>31,00</b>	<b>14,00</b>	<b>45,00</b>

#### IV. Budget conditionnel approuvé par l'Assemblée générale pour les services de conférence

21. L'Assemblée générale, dans sa résolution 75/218, a prié le Secrétaire général de continuer à prévoir des crédits pour les services de conférence (interprétation, reproduction de documents et autres services connexes) dans le projet de budget-programme de 2021 et des années suivantes pour les sessions de la Conférence et de chacun de ses organes subsidiaires. Conscient de l'importance de ces dispositions pour les sessions relatives à la Convention, le secrétariat assure chaque année un suivi auprès des bureaux respectifs de l'Organisation des Nations Unies à New York afin de s'assurer de la persistance de ce soutien. À cette fin, le Secrétaire exécutif a, en avril 2021, demandé au Contrôleur de l'ONU de veiller à ce que des dispositions soient prises pour la quinzième session de la Conférence dans le projet de budget-programme pour 2022.

22. L'Assemblée générale a approuvé jusqu'à présent dans ses décisions un crédit pour les services de conférence au titre du budget ordinaire de l'ONU. Toutefois, si elle décidait de ne pas maintenir cette pratique, il reviendrait aux Parties d'assumer ces dépenses. Conformément à la pratique établie, le budget conditionnel ci-après a donc été établi pour examen par la Conférence des Parties.

23. L'hypothèse retenue est que la Conférence des Parties se réunirait au total deux semaines consécutives en 2022. Il sera nécessaire de prévoir des ressources pour les services de conférence correspondants, qui doivent permettre d'organiser simultanément deux séances avec interprétation à tout moment au cours de la session de la Conférence (soit 20 séances par semaine) et d'assurer la traduction, la reproduction et la distribution du volume estimatif de documents de présession (2 000 pages), de session (150 pages) et d'après-session (200 pages). Le montant total des dépenses correspondant à ces besoins, estimé à 1,6 million d'euros, est donné au tableau 6.

Tableau 6  
**Budget conditionnel pour les services de conférence**  
(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2022</i>
Services de conférence de l'ONU	1 396 898
Dépenses d'appui aux programmes	181 597
<b>Total</b>	<b>1 578 495</b>



## V. Conclusions et recommandations

24. Le projet de budget intermédiaire exposé ci-dessus présente les ressources nécessaires aux programmes de travail du secrétariat et du Mécanisme mondial. La Conférence des Parties pourrait donc souhaiter examiner le projet de décision suivant :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les règles de gestion financière de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention)<sup>2</sup>,

*Considérant* que la quinzième session de la Conférence des Parties (COP) a été reportée à 2022 en raison des contraintes liées à la pandémie de COVID-19,

*Notant* qu'il convient, par conséquent, de prendre des dispositions pour assurer la continuité des activités relatives à la Convention, y compris celles de son secrétariat et du Mécanisme mondial, ainsi que les réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires,

*Notant en outre* que le Bureau de la Conférence des Parties propose, à titre exceptionnel, que les Parties examinent et approuvent un budget-programme intérimaire pour 2022 selon des modalités convenues d'un commun accord,

*Rappelant* les décisions 1/COP.14 et 10/COP.14,

*Ayant pris connaissance* des informations figurant dans le document établi par le secrétariat et le Mécanisme mondial au sujet du budget-programme intermédiaire<sup>3</sup>,

1. *Approuve* le budget-programme intermédiaire pour 2022, d'un montant de 8 215 452 euros, aux fins spécifiées au tableau 3 ci-dessus ;

2. *Remercie* le Gouvernement allemand de sa contribution volontaire annuelle au budget de base, d'un montant de 511 292 euros, et de la contribution spéciale, d'un montant de 511 292 euros (Fonds de Bonn), qu'il verse en tant que gouvernement hôte du secrétariat ;

3. *Approuve* la dotation en personnel du budget-programme intermédiaire présentée au tableau 5 ci-dessus ;

4. *Décide* de maintenir le montant de la réserve de trésorerie à un niveau correspondant à 12 % du montant estimatif des dépenses annuelles du Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention ;

5. *Autorise* le Secrétaire exécutif, à titre exceptionnel, à prélever sur les soldes disponibles un montant de 121 411 euros, pour autant que l'utilisation du solde ne diminue pas la réserve de trésorerie et que toute utilisation de cette nature soit répartie entre les programmes et le Mécanisme mondial proportionnellement au budget approuvé ;

6. *Adopte* le barème indicatif des quotes-parts pour 2022 qui figure à l'annexe de la présente décision ;

7. *Invite* toutes les Parties à la Convention à noter que, conformément aux dispositions du paragraphe 14 a) des règles de gestion financière de la Conférence des Parties, les contributions au budget de base sont dues au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ;

8. *Autorise* le Secrétaire exécutif à opérer des virements entre les principales lignes de crédit indiquées au tableau 3 ci-dessus, jusqu'à concurrence d'un montant global correspondant à 20 % du total estimé des dépenses prévues au titre de ces lignes de crédit, étant entendu que, pour chacune d'entre elles, la réduction devra rester inférieure à 25 %, et *prie* le Secrétaire exécutif de lui rendre compte de tout virement de cette nature ;

<sup>2</sup> Décision 2/COP.1, annexe.

<sup>3</sup> Document ICCD/COP(ES-2)/2.

9. *Autorise* aussi le Secrétaire exécutif à créer des postes de rang inférieur en sus de la dotation en personnel approuvée figurant au tableau 5 ci-dessus, dans les limites d'un budget pour les dépenses de personnel ne devant pas dépasser 5 473 083 euros ;

10. *Invite* l'Assemblée générale des Nations Unies à inscrire au calendrier des conférences et réunions de l'année 2022 les sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires prévues pour cette année ;

11. *Approuve* le budget conditionnel pour les services de conférence présenté au tableau 6 ci-dessus, d'un montant de 1 578 495 euros, qui s'ajouterait au budget-programme de 2022 si l'Assemblée générale décidait de ne pas allouer de ressources à ces activités dans le budget ordinaire de l'ONU ;

12. *Décide* que, si tant est que l'affectation de contributions volontaires aux fins indiquées au paragraphe 11 ne permette pas d'atteindre ce montant, la différence sera imputée au budget conditionnel pour les services de conférence ;

13. *Prie* le Secrétaire exécutif d'établir, conformément à la décision 10/COP.14 et compte tenu de la présente décision, un budget et un programme de travail axés sur les résultats pour l'exercice biennal 2022-2023 et de faire rapport sur l'état des recettes et des dépenses et sur l'exécution du budget à la Conférence des Parties, à sa quinzième session, pour examen.

## Annexe I

### Cadre de résultats de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour 2020-2023

<i>Objectifs stratégiques de la Convention</i>	<i>Principaux résultats pour 2020-2023</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification/dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres (GDT) et contribuer à la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)	<p>1.1 Réduction de la zone affectée par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS)</p> <p>1.2 Informations actualisées sur la situation en matière de DDTS</p> <p>1.3 Les Parties touchées utilisent des informations scientifiquement fondées qui découlent des travaux menés au titre de la Convention et sont utiles pour l'élaboration de politiques afin de lutter contre la DDTS et de contribuer à la NDT</p>	<p>1.1 Les Parties touchées exécutent des activités destinées à atteindre les cibles qu'elles ont définies pour lutter contre la DDTS</p> <p>1.2 Les Parties touchées ont accès à des données par défaut plus précises et à de meilleurs outils pour les prochains cycles d'établissement de rapports nationaux au titre de la Convention</p> <p>1.3 La coopération scientifique instaurée dans le cadre de la Convention fournit des informations scientifiques utiles du point de vue des politiques pour lutter contre la DDTS et contribuer à la NDT</p>
Améliorer les conditions de vie des populations touchées	<p>2.1 Les Parties touchées tirent profit des activités fondées sur la gestion des terres pour améliorer l'emploi, la stabilité et la sécurité</p> <p>2.2 Les questions d'égalité des sexes sont davantage prises en considération dans les plans de lutte contre la DDTS</p>	<p>2.1 Le potentiel des activités fondées sur la gestion des terres dans l'optique d'une amélioration de l'emploi, de la sécurité et de la stabilité est reconnu</p> <p>2.2 Les Parties touchées tirent profit des orientations et des conseils techniques élaborés dans le cadre de la Convention pour intégrer les questions d'égalité des sexes dans la mise en œuvre de la Convention et la conception de projets transformateurs</p>
Atténuer et gérer les effets de la sécheresse et renforcer la résilience des écosystèmes et la préparation des populations touchées, et améliorer les capacités d'intervention et de relèvement	<p>3.1 Les effets de la sécheresse sont mieux atténués et gérés, grâce à l'appui et aux informations découlant du processus de la Convention</p> <p>3.2 Des dispositifs d'alerte rapide en cas de sécheresse et/ou de tempête de sable et de poussière sont de plus en plus utilisés, grâce à l'appui et aux informations qui découlent du processus de la Convention</p>	<p>3.1 Les Parties touchées utilisent les informations découlant du processus de la Convention pour achever et mettre en œuvre des plans nationaux de lutte contre la sécheresse</p> <p>3.2 Les Parties touchées utilisent les informations découlant du processus de la Convention pour atténuer les effets des tempêtes de sable et de poussière</p>
Dégager des avantages environnementaux généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention	4.1 Le processus de la Convention contribue aux synergies avec les autres conventions de Rio et les mécanismes de coopération connexes sur les changements climatiques et la diversité biologique, et en tire avantage	4.1 Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques tiennent compte des contributions découlant du processus de la Convention

<i>Objectifs stratégiques de la Convention</i>	<i>Principaux résultats pour 2020-2023</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>
Mobiliser des ressources financières et non financières importantes et additionnelles à l'appui de la mise en œuvre de la Convention, par l'instauration de partenariats efficaces aux niveaux mondial et national	5.1 Amélioration de l'accès aux ressources allouées à la mise en œuvre	<p>4.2 La mise au point d'indicateurs communs avec les autres conventions de Rio progresse</p> <p>5.1 Éventail des sources de financement destinées à la lutte contre la DDTS</p> <p>5.2 Amélioration de la capacité des pays parties touchés de traduire leurs idées de projets pour la mise en œuvre de la Convention en projets de qualité</p>

## Annexe II

## Barème indicatif des quotes-parts pour le financement du budget de base pour 2022

<i>Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification<sup>a</sup></i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU</i>	<i>Barème indicatif quotes-parts pour 2021</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2021 (En euros)</i>	<i>Barème indicatif quotes-parts pour 2022</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2022 (En euros)</i>
Afghanistan	0,007	0,007	517	0,007	517
Afrique du Sud	0,272	0,265	20 107	0,265	20 107
Albanie	0,008	0,008	591	0,008	591
Algérie	0,138	0,135	10 201	0,135	10 201
Allemagne	6,090	5,937	450 196	5,937	450 196
Andorre	0,005	0,005	370	0,005	370
Angola	0,010	0,010	739	0,010	739
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002	148	0,002	148
Arabie saoudite	1,172	1,143	86 639	1,143	86 639
Argentine	0,915	0,892	67 640	0,892	67 640
Arménie	0,007	0,007	517	0,007	517
Australie	2,210	2,155	163 372	2,155	163 372
Autriche	0,677	0,660	50 046	0,660	50 046
Azerbaïdjan	0,049	0,048	3 622	0,048	3 622
Bahamas	0,018	0,018	1 331	0,018	1 331
Bahreïn	0,050	0,049	3 696	0,049	3 696
Bangladesh	0,010	0,010	739	0,010	739
Barbade	0,007	0,007	517	0,007	517
Bélarus	0,049	0,048	3 622	0,048	3 622
Belgique	0,821	0,800	60 691	0,800	60 691
Belize	0,001	0,001	76	0,001	76
Bénin	0,003	0,003	222	0,003	222
Bhoutan	0,001	0,001	76	0,001	76
Bolivia (État plurinational de)	0,016	0,016	1 183	0,016	1 183
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,012	887	0,012	887
Botswana	0,014	0,014	1 035	0,014	1 035
Brésil	2,948	2,874	217 927	2,874	217 927
Brunéi Darussalam	0,025	0,024	1 848	0,024	1 848
Bulgarie	0,046	0,045	3 400	0,045	3 400
Burkina Faso	0,003	0,003	222	0,003	222
Burundi	0,001	0,001	76	0,001	76
Cabo Verde	0,001	0,001	76	0,001	76
Cambodge	0,006	0,006	444	0,006	444
Cameroun	0,013	0,013	961	0,013	961
Canada	2,734	2,665	202 108	2,665	202 108
Chili	0,407	0,397	30 087	0,397	30 087
Chine	12,005	11,704	887 455	11,704	887 455
Chypre	0,036	0,035	2 661	0,035	2 661
Colombie	0,288	0,281	21 290	0,281	21 290

<i>Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification<sup>a</sup></i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU</i>	<i>Barème indicatif quotes-parts pour 2021</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2021 (En euros)</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2022</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2022 (En euros)</i>
Comores	0,001	0,001	76	0,001	76
Congo	0,006	0,006	444	0,006	444
Costa Rica	0,062	0,060	4 583	0,060	4 583
Côte d'Ivoire	0,013	0,013	961	0,013	961
Croatie	0,077	0,075	5 692	0,075	5 692
Cuba	0,080	0,078	5 914	0,078	5 914
Danemark	0,554	0,540	40 954	0,540	40 954
Djibouti	0,001	0,001	76	0,001	76
Dominique	0,001	0,001	76	0,001	76
Égypte	0,186	0,181	13 750	0,181	13 750
El Salvador	0,012	0,012	887	0,012	887
Émirats arabes unis	0,616	0,601	45 537	0,601	45 537
Équateur	0,080	0,078	5 914	0,078	5 914
Érythrée	0,001	0,001	76	0,001	76
Espagne	2,146	2,092	158 640	2,092	158 640
Estonie	0,039	0,038	2 883	0,038	2 883
Eswatini	0,002	0,002	148	0,002	148
État de Palestine	0,008	0,008	591	0,008	591
États-Unis d'Amérique	22,000	21,448	1 626 323	21,448	1 626 323
Éthiopie	0,010	0,010	739	0,010	739
Fédération de Russie	2,405	2,345	177 787	2,345	177 787
Fidji	0,003	0,003	222	0,003	222
Finlande	0,421	0,410	31 122	0,410	31 122
France	4,427	4,316	327 260	4,316	327 260
Gabon	0,015	0,015	1 109	0,015	1 109
Gambie	0,001	0,001	76	0,001	76
Géorgie	0,008	0,008	591	0,008	591
Ghana	0,015	0,015	1 109	0,015	1 109
Grèce	0,366	0,357	27 056	0,357	27 056
Grenade	0,001	0,001	76	0,001	76
Guatemala	0,036	0,035	2 661	0,035	2 661
Guinée	0,003	0,003	222	0,003	222
Guinée-Bissau	0,001	0,001	76	0,001	76
Guinée équatoriale	0,016	0,016	1 183	0,016	1 183
Guyana	0,002	0,002	148	0,002	148
Haïti	0,003	0,003	222	0,003	222
Honduras	0,009	0,009	665	0,009	665
Hongrie	0,206	0,201	15 228	0,201	15 228
Îles Cook	0,001	0,001	76	0,001	76
Îles Marshall	0,001	0,001	76	0,001	76
Îles Salomon	0,001	0,001	76	0,001	76
Inde	0,834	0,813	61 652	0,813	61 652
Indonésie	0,543	0,529	40 141	0,529	40 141
Iran (République islamique d')	0,398	0,388	29 422	0,388	29 422
Iraq	0,129	0,126	9 536	0,126	9 536

<i>Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification<sup>a</sup></i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU</i>	<i>Barème indicatif quotes-parts pour 2021</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2021 (En euros)</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2022</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2022 (En euros)</i>
Irlande	0,371	0,362	27 426	0,362	27 426
Islande	0,028	0,027	2 070	0,027	2 070
Israël	0,490	0,478	36 223	0,478	36 223
Italie	3,307	3,224	244 466	3,224	244 466
Jamaïque	0,008	0,008	591	0,008	591
Japon	8,564	8,349	633 083	8,349	633 083
Jordanie	0,021	0,020	1 552	0,020	1 552
Kazakhstan	0,178	0,174	13 158	0,174	13 158
Kenya	0,024	0,023	1 774	0,023	1 774
Kiribati	0,001	0,001	76	0,001	76
Kirghizistan	0,002	0,002	148	0,002	148
Koweït	0,252	0,246	18 629	0,246	18 629
Lesotho	0,001	0,001	76	0,001	76
Lettonie	0,047	0,046	3 474	0,046	3 474
Liban	0,047	0,046	3 474	0,046	3 474
Libéria	0,001	0,001	76	0,001	76
Libye	0,030	0,029	2 218	0,029	2 218
Liechtenstein	0,009	0,009	665	0,009	665
Lituanie	0,071	0,069	5 249	0,069	5 249
Luxembourg	0,067	0,065	4 953	0,065	4 953
Macédoine du Nord	0,007	0,007	517	0,007	517
Madagascar	0,004	0,004	296	0,004	296
Malawi	0,002	0,002	148	0,002	148
Malaisie	0,341	0,332	25 208	0,332	25 208
Maldives	0,004	0,004	296	0,004	296
Mali	0,004	0,004	296	0,004	296
Malte	0,017	0,017	1 257	0,017	1 257
Maroc	0,055	0,054	4 066	0,054	4 066
Maurice	0,011	0,011	813	0,011	813
Mauritanie	0,002	0,002	148	0,002	148
Mexique	1,292	1,260	95 509	1,260	95 509
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	76	0,001	76
Monaco	0,011	0,011	813	0,011	813
Mongolie	0,005	0,005	370	0,005	370
Monténégro	0,004	0,004	296	0,004	296
Mozambique	0,004	0,004	296	0,004	296
Myanmar	0,010	0,010	739	0,010	739
Namibie	0,009	0,009	665	0,009	665
Nauru	0,001	0,001	76	0,001	76
Népal	0,007	0,007	517	0,007	517
Nicaragua	0,005	0,005	370	0,005	370
Niger	0,002	0,002	148	0,002	148
Nigéria	0,250	0,244	18 481	0,244	18 481
Nioué	0,001	0,001	76	0,001	76
Norvège	0,754	0,735	55 739	0,735	55 739

<i>Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification<sup>a</sup></i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU</i>	<i>Barème indicatif quotes-parts pour 2021</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2021 (En euros)</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2022</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2022 (En euros)</i>
Nouvelle-Zélande	0,291	0,284	21 512	0,284	21 512
Oman	0,115	0,112	8 501	0,112	8 501
Ouganda	0,008	0,008	591	0,008	591
Ouzbékistan	0,032	0,031	2 366	0,031	2 366
Pakistan	0,115	0,112	8 501	0,112	8 501
Palaos	0,001	0,001	76	0,001	76
Panama	0,045	0,044	3 327	0,044	3 327
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	0,010	739	0,010	739
Paraguay	0,016	0,016	1 183	0,016	1 183
Pays-Bas	1,356	1,322	100 241	1,322	100 241
Pérou	0,152	0,148	11 236	0,148	11 236
Philippines	0,205	0,200	15 154	0,200	15 154
Pologne	0,802	0,782	59 287	0,782	59 287
Portugal	0,350	0,341	25 873	0,341	25 873
Qatar	0,282	0,275	20 846	0,275	20 846
République arabe syrienne	0,011	0,011	813	0,011	813
République centrafricaine	0,001	0,001	76	0,001	76
République de Corée	2,267	2,210	167 585	2,210	167 585
République démocratique du Congo	0,010	0,010	739	0,010	739
République démocratique populaire lao	0,005	0,005	370	0,005	370
République de Moldova	0,003	0,003	222	0,003	222
République dominicaine	0,053	0,052	3 918	0,052	3 918
République populaire démocratique de Corée	0,006	0,006	444	0,006	444
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	739	0,010	739
Roumanie	0,198	0,193	14 637	0,193	14 637
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,567	4,452	337 610	4,452	337 610
Rwanda	0,003	0,003	222	0,003	222
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	76	0,001	76
Sainte-Lucie	0,001	0,001	76	0,001	76
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	76	0,001	76
Samoa	0,001	0,001	76	0,001	76
Saint-Marin	0,002	0,002	148	0,002	148
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	76	0,001	76
Sénégal	0,007	0,007	517	0,007	517
Serbie	0,028	0,027	2 070	0,027	2 070
Seychelles	0,002	0,002	148	0,002	148
Sierra Leone	0,001	0,001	76	0,001	76
Singapour	0,485	0,473	35 853	0,473	35 853
Slovaquie	0,153	0,149	11 310	0,149	11 310
Slovénie	0,076	0,074	5 618	0,074	5 618
Somalie	0,001	0,001	76	0,001	76
Soudan	0,010	0,010	739	0,010	739



<i>Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification<sup>a</sup></i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU</i>	<i>Barème indicatif quotes-parts pour 2021</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2021 (En euros)</i>	<i>Barème indicatif des quotes-parts pour 2022</i>	<i>Montant indicatif des contributions pour 2022 (En euros)</i>
Soudan du Sud	0,006	0,006	444	0,006	444
Sri Lanka	0,044	0,043	3 253	0,043	3 253
Suède	0,906	0,883	66 975	0,883	66 975
Suisse	1,151	1,122	85 086	1,122	85 086
Suriname	0,005	0,005	370	0,005	370
Tadjikistan	0,004	0,004	296	0,004	296
Tchad	0,004	0,004	296	0,004	296
Tchéquie	0,311	0,303	22 990	0,303	22 990
Thaïlande	0,307	0,299	22 695	0,299	22 695
Timor-Leste	0,002	0,002	148	0,002	148
Togo	0,002	0,002	148	0,002	148
Tonga	0,001	0,001	76	0,001	76
Trinité-et-Tobago	0,040	0,039	2 957	0,039	2 957
Tunisie	0,025	0,024	1 848	0,024	1 848
Turquie	1,371	1,337	101 349	1,337	101 349
Turkménistan	0,033	0,032	2 439	0,032	2 439
Tuvalu	0,001	0,001	76	0,001	76
Ukraine	0,057	0,056	4 214	0,056	4 214
Union européenne	2,500	2,500	189 569	2,500	189 569
Uruguay	0,087	0,085	6 431	0,085	6 431
Vanuatu	0,001	0,001	76	0,001	76
Venezuela (République bolivarienne du)	0,728	0,710	53 816	0,710	53 816
Viet Nam	0,077	0,075	5 692	0,075	5 692
Yémen	0,010	0,010	739	0,010	739
Zambie	0,009	0,009	665	0,009	665
Zimbabwe	0,005	0,005	370	0,005	370
<b>Total</b>	<b>102,510</b>	<b>100,000</b>	<b>7 582 749</b>	<b>100,000</b>	<b>7 582 749</b>

<sup>a</sup> États et organisations d'intégration économique régionale parties à la Convention au 31 juillet 2021.

*Note* : Les États-Unis d'Amérique considèrent leur contribution au budget de base de la Convention comme une contribution volontaire.